



Volume !

1 : 2 (2002)

Varia

Loïc Lafargue de Grangeneuve

Quelle musique pour les quartiers ? deux équipements culturels controversés

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Loïc Lafargue de Grangeneuve, « Quelle musique pour les quartiers ? deux équipements culturels controversés », *Volume !* [En ligne], 1 : 2 | 2002, mis en ligne le 15 novembre 2004, consulté le 27 octobre 2015. URL : <http://volume.revues.org/2413>

Éditeur : Éd. Mélanie Seteun

<http://volume.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://volume.revues.org/2413>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

L'auteur & les Éd. Mélanie Seteun

éditions seteun



Loïc LAFARGUE DE GRANGENEUVE, « Quelle musique pour les quartiers ? Deux équipements culturels controversés », *Volume ! La revue des musiques populaires*, n° 1(2), 2003, p. 5-18.

Éditions Mélanie Seteun

quelle musique pour les quartiers ? deux équipements culturels controversés

par

Loïc LAFARGUE de GRANGENEUVE

GAPP-CNRS (ENS de Cachan)

Résumé. Les équipements culturels constituent un élément central de l'image des villes. Lorsque leur lieu d'implantation est la banlieue, l'action publique doit faire face à une situation de double contrainte quant à leur éventuelle spécialisation : faut-il se conformer au paradigme dominant de la ville-centre dans le but de faire du territoire concerné « un territoire comme les autres », au risque de nier la spécificité de ses habitants et d'accentuer leur sentiment d'injustice, ou, au contraire, favoriser une esthétique différente, plus proche du territoire et de ses habitants, mais également susceptible de renforcer la stigmatisation ?

L'objet de cet article est d'étudier les controverses qui portent sur deux équipements culturels analogues, le projet de Centre des cultures du monde sur la rive droite de l'agglomération bordelaise, stigmatisée localement, et le Café-musique l'Affranchi, lieu dédié au hip-hop, qui se situe dans un quartier périphérique de Marseille. Deux choix opposés ont été effectués, et la comparaison permet de mettre en évidence le rôle des variables idéologiques et politiques dans la prise de décision : au nom d'un principe de démocratisation culturelle inséparable d'une idéologie « républicaine », le projet initial destiné à la rive droite de Bordeaux a été remplacé par celui d'un équipement culturel traditionnel, de manière à attirer les classes moyennes, dans une logique de rattrapage par rapport au reste de l'agglomération en général et à la ville-centre en particulier, symbole de la « grande » culture ; inversement, la municipalité de Marseille fait une sorte de pari : elle fait de son soutien au hip-hop un élément d'une politique d'image appuyée et généralisée qui vise à retourner le stigmate en emblème.

Mots-clefs. *Action publique — banlieue — équipements culturels — hip-hop — image des villes*

La culture joue un rôle essentiel dans la construction de l'image des villes : elle est en quelque sorte une vitrine de ce qu'une ville peut offrir à ses habitants et à ses visiteurs en termes de loisirs et de manifestations artistiques, et en même temps, elle symbolise l'action municipale, c'est à dire à la fois la capacité à agir et les grandes orientations politiques. Autrement dit, il existe un lien très fort entre politique culturelle et politique de communication – politiques qui oscillent « entre marketing territorial et identité locale » car leur visée est double, interne et externe (Le Bart, 1999). Les équipements culturels, en particulier, occupent une place centrale dans ces politiques d'image, pour au moins deux raisons : d'une part, un équipement est un bâtiment pérenne (à la différence d'un événement ponctuel tel qu'un festival), inscrit dans le paysage urbain et dans la cartographie culturelle de la ville – or, l'œil a une fonction capitale dans la vie urbaine (Sennett, 2000), d'autant plus que « le critère le plus radical de l'évaluation des actions est *la visibilité* » (Tassin, 1995) ; d'autre part, il représente non seulement un investissement souvent lourd au départ, mais aussi et surtout des dépenses de fonctionnement difficilement compressibles. Bref, un équipement culturel engage durablement l'image de la ville et ses finances.

Historiquement, en France, la croissance de la part des collectivités locales dans le financement de la culture s'accélère à la fin des années 1970, lorsque les grandes villes découvrent qu'elles sont en situation de concurrence les unes avec les autres (Urfalino, 1987) : la culture devient alors un outil (parmi d'autres) pour attirer les investisseurs, et notamment les cadres (Bianchini et Parkinson, 1993). Elle possède en effet un pouvoir d'attraction élevé, dans la mesure où l'offre de loisirs est désormais considérée comme un élément primordial de la « qualité de la vie ». La crise économique, cependant, ne tarde pas à faire sentir ses effets sur les politiques culturelles : le budget de la culture, au niveau municipal, a tendance à stagner à la fin des années 1980 ; le « jeu du catalogue », qui consistait pour des élus sans capacités d'expertise à étendre indéfiniment la liste des artistes subventionnés (Friedberg et Urfalino, 1984), est terminé. En conséquence, la contrainte budgétaire pèse lourdement sur les projets de nouveaux équipements, dont le coût sur le long terme peut s'avérer rédhibitoire pour les municipalités.

A cet égard, la situation est particulièrement complexe pour les villes de banlieue ou pour les quartiers périphériques à l'image dégradée, qui sont souvent le terrain privilégié (même si non exclusif) du nouveau courant musical que constitue le rap, et, au-delà, de la culture hip-hop en général (qui inclut aussi le *DJing*, la danse hip-hop, le tag et le graff). Ainsi, la mise sur agenda éventuelle d'un nouvel équipement culturel place les autorités politiques face à l'alternative

suivante, d'autant plus cruciale que leurs ressources budgétaires sont faibles : faut-il miser sur ce style de musique et ces nouvelles formes d'expression, au risque de stigmatiser davantage le territoire, ou, à l'inverse, opter pour une esthétique plus traditionnelle, susceptible d'atténuer une image négative, mais en contradiction avec les préférences affichées d'une bonne partie des habitants, et donc au mépris de toute démocratie culturelle ? Un équipement destiné au rap sera effectivement considéré comme une forme de reconnaissance des jeunes des quartiers populaires, dans la mesure où la culture hip-hop a été investie prioritairement par ce groupe social (du moins au début) ; cependant, cette caractéristique, qui s'ajoute à l'origine du hip-hop, le ghetto américain, atteste du lien existant entre le hip-hop et les problèmes sociaux urbains – alors même que les villes comptent précisément sur leur politique culturelle pour se défaire de l'image négative qui résulte de ces mêmes problèmes sociaux.

Il s'agit d'étudier l'attitude des autorités politiques face à deux projets controversés d'équipements culturels qui se situent dans des quartiers périphériques de deux métropoles régionales : le Centre des cultures du monde, sur la rive droite de l'agglomération bordelaise, où sont concentrées des communes relativement pauvres, et le Café-musique l'Affranchi, spécialisé hip-hop, dans la vallée de l'Huveaune, à Marseille. Ainsi, le projet de Centre des cultures du monde n'aboutit pas, tandis que l'Affranchi, malgré des résistances, finit bel et bien par ouvrir. Or, l'analyse doit considérer aussi les non-décisions (Bachrach et Baratz, 1963), qui, de fait, ne constituent que des formes particulières de décisions, comme le suggère la définition d'une politique publique que donne Thomas Dye : « tout ce que les acteurs gouvernementaux décident de faire ou de ne pas faire » (Dye, 1975). La comparaison permet alors de mettre en évidence *le rôle des variables idéologiques et politiques* dans les choix opposés qui ont été effectués : ainsi, l'idéologie « républicaine » de la culture, qui est au fondement d'une logique quasi-exclusive de démocratisation culturelle, se combine à la volonté des maires des communes de la rive droite de l'agglomération bordelaise de sortir de la stigmatisation pour expliquer la préférence accordée finalement à un équipement destiné à accueillir une culture plus classique, dans l'optique d'attirer les classes moyennes ; à Marseille, ce même objectif est pourtant servi par une autre stratégie politique, liée à l'intégration administrative des quartiers périphériques au territoire municipal : la ville cherche à transformer ses stigmates en ressources, et le soutien au hip-hop s'inscrit dans le cadre de la promotion d'une nouvelle image.

Après une petite présentation générale des territoires étudiés, qui sont tous les deux montrés du doigt, mais de manière différente (I), il s'agira d'analyser le rôle des acteurs culturels enga-

gés dans l'émergence des projets d'équipements (II) ; l'attention se portera alors sur les controverses proprement dites autour de la spécialisation éventuelle du lieu, ainsi que sur le devenir de chaque projet, afin de mettre au jour le poids des politiques d'image dans les décisions des municipalités (III).

I. Deux territoires périphériques diversement stigmatisés

La rive droite de l'agglomération bordelaise et la vallée de l'Huveaune sont dans une situation géographique semblable – ce sont des territoires périphériques – et « cumulent les handicaps », comme le dit l'expression consacrée, selon un certain nombre d'indicateurs socio-économiques habituellement retenus (taux de chômage, de logements sociaux, etc.). Or, si la rive droite de l'agglomération bordelaise est l'objet d'une stigmatisation *locale* très forte, en revanche, celle qui s'exerce sur la vallée de l'Huveaune est de fait plutôt atténuée par le contexte urbain immédiat – les quartiers Nord, d'une part, et la ville de Marseille en tant que telle, d'autre part, qui souffrent tous deux d'une réputation *nationale* défavorable.

Tout d'abord, les deux territoires présentent une série de caractéristiques communes : situés à distance du centre-ville (pour la vallée de l'Huveaune) ou du centre de l'agglomération (pour la rive droite), ils comprennent plusieurs quartiers d'habitat social qui accueillent une population active dont le niveau de formation est faible, une proportion élevée de chômeurs, et une population d'origine étrangère importante. Cenon, Floirac et Lormont, par exemple, les trois principales communes de la rive droite de Bordeaux, abritent un quart du parc HLM de l'agglomération (pour à peine 8 % de la population), et concentrent une population active essentiellement composée d'ouvriers et d'employé(e)s (A'urba / INSEE, 2001). A ce titre, la majeure partie de la rive droite de l'agglomération bordelaise et de la vallée de l'Huveaune bénéficie des différents dispositifs de la *politique de la ville*.

Néanmoins, ces données ne prennent tout leur sens que si on les rapporte à leur contexte local ; il est alors possible d'évaluer la stigmatisation dont ces territoires sont l'objet, et en l'occurrence, les situations divergent, voire s'opposent. Ainsi, les Hauts de Garonne, ancienne ZUP qui s'étend sur les trois communes de la métropole bordelaise précédemment citées, apparaissent plutôt comme une « banlieue « banale », située dans la moyenne haute des quartiers « défavorisés » de France » (Villechaise-Dupont, 2000) ; et pourtant, localement, une stigmatisation tenace pèse sur ces communes, qui, du point de vue de la rive gauche, apparaissent en effet

comme des lieux au mieux sans intérêt, au pire dégradés, voire dangereux – alors même que « le marquage social du cœur de l'agglomération, notamment sur *les deux rives* de la Garonne (...), va à l'encontre des représentations imaginaires locales qui situent les secteurs les plus handicapés de l'autre côté de la Garonne, rive droite » (A'urba / INSEE, 2001). Cette stigmatisation partielle résulte avant tout du prestige de la ville-centre, Bordeaux, qui écrase, en quelque sorte, la rive droite ; celle-ci, par contraste, se voit alors réduite à ses faiblesses et à ses défauts. En outre, la rive droite pâtit également de la comparaison avec les villes de banlieue de la rive gauche, plutôt prospères, notamment au nord et à l'ouest de l'agglomération (Blanquefort, Mérignac, Pessac). Enfin, avec ses problèmes sociaux urbains, elle est considérée comme une sorte de tache dans un département (la Gironde) et une région (l'Aquitaine) largement ruraux.

La vallée de l'Huveaune représente d'une certaine manière le cas opposé : situé à l'est de la métropole marseillaise, cet ensemble très disparate, composé à la fois de grandes cités, de vastes zones pavillonnaires et de noyaux villageois, ne fait pas partie des quartiers Nord de la ville, qui, eux, sont assez régulièrement à la « une » des médias nationaux. En conséquence, si certains sites de la vallée présentent des caractéristiques proches de celles des quartiers Nord, l'inclusion dans un autre espace leur épargne une stigmatisation trop dure. De plus, l'appartenance à la ville de Marseille produit aussi des effets sur le *degré* de stigmatisation : la cité phocéenne possède de longue date une réputation très négative à l'échelon national, liée à son statut de ville d'immigration et, plus généralement, à la présence importante des classes populaires, considérées comme des classes dangereuses ; en outre, son nom est également associé au grand banditisme, etc. Ainsi, dans une ville déjà montrée du doigt, la vallée de l'Huveaune subit une stigmatisation plus diffuse.

Plus précisément, *l'intégration administrative* à la municipalité joue un rôle essentiel : la stigmatisation est nécessairement partagée. Inversement, dans l'agglomération bordelaise, la rive droite se distingue par son morcellement administratif prononcé : elle réunit en effet un ensemble de petites communes et une partie très réduite de la ville de Bordeaux. Cette fragmentation accuse la différence entre la rive droite et le reste de l'agglomération, et renforce la stigmatisation au niveau local. Finalement, alors que la rive droite de l'agglomération bordelaise est plutôt pénalisée par son contexte territorial, la vallée de l'Huveaune retire un certain bénéfice – paradoxal, certes – de son environnement urbain immédiat. Comment ces données générales se traduisent-elles sur le plan culturel ?

II. Des acteurs culturels engagés à l'origine de projets d'équipements spécialisés

Parmi les handicaps de la vallée de l'Huveaune et de la rive droite de l'agglomération bordelaise, il convient de souligner les carences en matière d'équipements culturels : ceux-ci sont en effet inégalement répartis dans les deux métropoles. Cependant, des acteurs culturels engagés dans certains courants musicaux alternatifs investissent ces territoires, dont le manque d'équipements culturels adéquats devient alors criant. Un projet d'équipement peut ainsi voir le jour, sous l'impulsion d'une association et d'un centre d'animation – comme dans la vallée de l'Huveaune – ou même d'une institution culturelle – la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), en l'occurrence, pour la rive droite de l'agglomération bordelaise – en raison de l'engagement personnel de certains de leurs membres. L'analyse révèle ainsi, en creux, l'absence d'initiative municipale.

Au début des années 1990, alors que les métropoles bordelaise et marseillaise regorgent d'équipements culturels, la rive droite et la vallée de l'Huveaune apparaissent étrangement à l'écart du mouvement, à tel point qu'elles ont pu être toutes les deux qualifiées de « désert culturel ». Une première vue d'ensemble de la cartographie culturelle des deux capitales régionales montre en effet un déséquilibre marqué entre l'hypercentre et les quartiers ou les villes périphériques – constat banal en soi, certes, mais il faut tout de même remarquer qu'à Bordeaux, en particulier, la culture a longtemps bénéficié d'efforts financiers considérables : « en 1992, la ville consacrait 27 % de son budget à la culture, ce qui la classe de loin parmi les plus dépensières » (Taliano-des Garets, 1999). Néanmoins, ce schéma général doit être nuancé : ainsi, dans l'agglomération bordelaise, les villes de banlieue relativement riches situées sur la rive gauche possèdent de nombreux équipements, et à Marseille, certains quartiers éloignés du centre-ville disposent d'équipements culturels importants (par exemple, la Scène Nationale du Merlan se trouve dans les quartiers Nord). Plus précisément, de nouveaux équipements destinés aux musiques amplifiées sont construits dans les années 1980 et au début des années 1990 à côté des lieux traditionnels de diffusion du spectacle vivant, peu adaptés à ces musiques et à leurs publics (Teillet, 2002) ; leur localisation témoigne d'un certain rééquilibrage, qui concerne cependant des territoires moins stigmatisés que la rive droite de l'agglomération bordelaise et la vallée de l'Huveaune : dans la métropole bordelaise, ces équipements sont situés, par exemple, dans une ville de banlieue de la rive gauche (le Krakatoa à Mérignac), ou dans un quartier dégradé, mais au sein de la ville-centre (l'ancien théâtre Barbey rénové et transformé en Rock School) ; à Marseille, un lieu de ce type a ouvert au centre-ville (l'Espace Julien), et un autre, qui s'inscrit

dans un projet beaucoup plus vaste et non réductible aux musiques amplifiées, s'est installé dans un quartier limitrophe du centre (la Friche Belle de Mai). Autrement dit, au début des années 1990, l'inégalité territoriale persiste pour la rive droite de l'agglomération bordelaise et la vallée de l'Huveaune, qui n'ont pas bénéficié de cette phase de construction de nouveaux équipements culturels.

Pourtant, à peu près à la même période, des associations culturelles obtiennent des subventions publiques pour mener des actions sur ces territoires, notamment autour du hip-hop et / ou des musiques du monde, ce qui rend l'absence de lieux adaptés à ce type de musiques encore plus flagrante. Directement ou indirectement, ces associations sont à l'origine de projets d'équipements susceptibles d'être pris en charge par les autorités politiques locales. Mais dans les deux cas, ce sont des acteurs publics – un professionnel de l'animation, et un haut fonctionnaire de l'administration culturelle – qui jouent un rôle déterminant dans leur émergence comme problème public.

Ainsi, à la fin des années 1980, le centre d'animation municipal de Saint-Marcel, au cœur de vallée de l'Huveaune, doit faire face aux sollicitations de nombreux petits groupes de musique (rock, reggae,...) montés par des adolescents du quartier qui cherchent un lieu pour jouer, et le centre n'est pas véritablement équipé pour les accueillir. Son directeur décide alors, d'une part, d'aménager des locaux de répétition, et d'autre part, de fonder avec les musiciens les plus motivés une association destinée à promouvoir ces musiques, Rock Vallée – le choix de ce nom s'explique par le fait que « la catégorie « Rock » fut et est encore largement utilisée pour signifier l'ensemble des pratiques hors institutions » (Touché, 1996). Progressivement, l'association met en place des ateliers de musique assistée par ordinateur (MAO), mais aussi de graff et de graphisme ; puis, toujours sous la houlette du directeur du centre d'animation, elle envisage la construction d'un équipement à la hauteur de l'engouement suscité par ses activités. L'idée est non seulement de créer une structure insonorisée qui dispose d'un studio d'enregistrement (demande initiale des musiciens), mais aussi et surtout d'en faire *un lieu spécialisé dans le hip-hop*, dénommé *l'Affranchi* : il s'agit d'afficher un soutien fort à une culture qui accuse un déficit d'équipements de référence par rapport à d'autres musiques, même amplifiées (mais plus anciennes, comme le rock), et, en même temps, d'apporter une réponse à la multiplication des groupes de rap dans le quartier.

Dans la métropole bordelaise, la situation de départ est légèrement différente : ce n'est pas, à proprement parler, une association « locale » (au sens de : ancrée dans le quartier) qui s'implique sur la rive droite de l'agglomération, mais une association basée sur la rive gauche (dans une ville de banlieue, Eysines), intervenant dans le cadre des missions que lui a confiées le Conseil Général de la Gironde à partir de 1990. Musiques de Nuit Diffusion, qui a été fondée en 1984 par des passionnés de jazz, imagine alors l'opération « Rap dans les cités », qui repose sur le principe de l'atelier-résidence : les artistes invités s'installent dans un quartier, assurent des ateliers de pratique artistique et se produisent en concert pendant leur séjour. Devant la réussite de la manifestation, d'autres actions du même type sont organisées, notamment autour du rap (et du hip-hop en général), du jazz, et des musiques du monde : Cités musiques, puis Quartiers musiques, qui prépare le Carnaval de Bordeaux depuis 1996, et surtout, dès 1993, le Festival des Hauts de Garonne, qui s'est étendu ensuite à la ville-centre et à la deuxième plus grande commune de la rive gauche (Mérignac), ce qui atteste de son succès.

Pendant toute cette période, le DRAC a représenté un appui essentiel pour Musiques de Nuit. Nommé à la tête de ce service déconcentré de l'Etat en 1992, il est à l'origine du programme de Cafés-musiques lancé en 1990 par le ministère de la Culture dans le cadre de la politique de la ville, et destiné expressément à accueillir les nouvelles formes d'expressions culturelles des jeunes de quartiers périphériques ; en quelques années, ce féru de rock et de blues fait de l'Aquitaine « une région en pointe » pour les musiques amplifiées (Raibaud, 2000). Sur la rive droite de l'agglomération bordelaise, plus précisément, son soutien à Musiques de Nuit rencontre des municipalités qui, « soucieuses de ne pas être étouffées par la métropole bordelaise et de pallier la mauvaise réputation dont elles sont victimes, [font preuve d'une] attitude locale volontariste en matière d'animation et d'équipements socio-culturels » (Villechaise-Dupont, 2000) ; mais au fur et à mesure que les activités de Musiques de Nuit prennent de l'ampleur, ce genre de structures révèle aussi ses limites. Le DRAC, désireux d'inscrire le travail de l'association dans la durée et de prouver la valeur des esthétiques qu'il a contribué à introduire sur ce territoire, ambitionne alors la construction d'un équipement culturel majeur, dénommé *Centre des cultures du monde* : destiné en priorité au hip-hop et aux musiques du monde, le projet consiste en un lieu susceptible à la fois d'accueillir des groupes en résidence et de proposer régulièrement, à terme, des événements artistiques de dimension régionale, voire nationale.

Dans la vallée de l'Huveaune comme sur la rive droite de l'agglomération bordelaise, le travail effectué par certaines associations autour du hip-hop et / ou des musiques du monde à partir

du début des années 1990 conduit à l'émergence de projets d'équipements dédiés à ces nouvelles formes artistiques, sur l'initiative d'acteurs de l'animation ou du ministère de la Culture en région. Les municipalités apparaissent donc en retrait : de tels lieux culturels soulèvent en effet des enjeux financiers et symboliques cruciaux pour ces territoires stigmatisés.

III. Des équipements culturels controversés : l'image des villes en question

En raison de leur spécialisation esthétique, les projets d'équipements culturels butent sur des réticences municipales dans les deux métropoles, et, en l'occurrence, à des moments de la mise sur agenda très différents : alors que les maires de la rive droite de l'agglomération bordelaise, qui invoquent le coût de l'opération, tardent à répondre aux sollicitations du DRAC, dans la vallée de l'Huveaune, un conflit éclate lors de la phase terminale du processus – suite à l'alternance municipale de 1995, et bien que l'équipement soit déjà construit, le maire de secteur, qui voit dans le hip-hop une culture agressive, ajourne *in extremis* son ouverture. La présence de ce type d'équipement inquiète en effet les élus à cause des répercussions potentielles en termes de stigmatisation du territoire, dans la mesure où la culture hip-hop, notamment, est associée aux problèmes sociaux urbains. Ainsi, sur la rive droite de la métropole bordelaise, le projet du DRAC est remplacé par celui d'un équipement traditionnel, au nom d'un principe de démocratisation culturelle qui va de pair avec la volonté d'attirer les classes moyennes. En revanche, la mairie de Marseille décide finalement de soutenir l'Affranchi : elle fait le choix d'une stratégie d'image opposée, qui consiste à transformer les stigmates de la ville en ressources.

Tout d'abord, il faut remarquer que la réussite de la mise sur agenda de l'équipement ne dépend pas nécessairement de l'importance de la position hiérarchique des acteurs à l'origine du projet : l'idée de Centre des cultures du monde, pourtant lancée par le DRAC en personne, ne rencontre en effet qu'un faible écho auprès des maires de la rive droite de l'agglomération bordelaise. Si tous s'accordent sur la nécessité d'un équipement culturel de référence, aucun, néanmoins, ne donne suite à la proposition que le DRAC leur fait, tour à tour ; ils arguent souvent de la contrainte financière, et il est vrai que l'émiettement communal réduit d'autant les budgets municipaux, si bien qu'une seule commune peut difficilement supporter le coût d'un tel équipement. Or, il n'existe pas de politique culturelle d'agglomération (susceptible d'opérer un rééquilibrage) : la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) n'a pas de compétence culturelle. Cette situation résulte des rapports de force entre la ville-centre et sa banlieue :

en effet, « transférer (...) la compétence « culture » à la CUB ôterait au maire de Bordeaux le bénéfice politique qu'il tire des actions culturelles menées sous son égide (...), [tandis que] dans les communes de périphérie (...), les élus craignent que ce transfert de compétences signifie une emprise accrue de la ville-centre sur leurs propres dépenses » (Arpaillange *et al.*, 2001). Préserver son indépendance a un prix pour les villes de la rive droite : une marge de manœuvre budgétaire étroite. Mais le DRAC assortit son projet d'un engagement financier exceptionnel de la part de l'institution qu'il dirige (ce qu'il ne ferait certainement pas pour un autre type d'équipement) ; dès lors, il s'avère que pour les municipalités concernées, la mise en avant de la faiblesse de leurs ressources fonctionne aussi comme un prétexte.

La *controverse publique* déclenchée à Marseille juste avant l'ouverture prévue de l'Affranchi a l'avantage de faire apparaître plus nettement les enjeux que soulèvent ces lieux culturels spécialisés. Elle constitue en outre un rebondissement inattendu dans un processus jusque-là plutôt limpide : le projet d'un équipement destiné au hip-hop, porté par ce qui n'est au départ qu'une petite association de quartier, Rock Vallée, trouve en effet un soutien relativement rapide à la DRAC Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), grâce au chargé de mission pour la politique de la ville, et à la mairie de Marseille, en la personne du directeur des affaires culturelles – deux acteurs favorables à une politique culturelle innovante, comme en atteste par exemple la réhabilitation concomitante de la Friche Belle de Mai (Roulleau-Berger, 1996). Or, la victoire de la droite aux élections municipales de 1995 change la donne : alors que l'Affranchi s'apprête à ouvrir, le maire du 6^e secteur (qui inclut l'essentiel de la vallée de l'Huveaune) conteste le fait que ce lieu soit *exclusivement* consacré au hip-hop ; il s'insurge également contre le logo qui orne la façade du bâtiment – un petit bonhomme tient un pistolet dont le canon a été remplacé par un micro – qu'il interprète comme une incitation à la violence (mais qui exprime la doctrine fondatrice du hip-hop : substituer des défis artistiques aux affrontements entre bandes rivales). Devant les tergiversations de la mairie centrale, l'équipe de l'Affranchi décide de passer outre l'hostilité du maire de secteur et lance le lieu (qui a obtenu le label national... de Café-musique) avec le festival de rap Hip Hop Affair en guise d'inauguration.

La mise sur agenda problématique du Centre des cultures du monde comme les obstacles que doit affronter au dernier moment l'association Rock Vallée témoignent de la réserve des maires face à ces équipements. Les deux projets, cependant, connaissent des destins contraires : il s'agit de mettre en évidence les variables des décisions finales des municipalités.

Au début des années 2000, la rive droite de l'agglomération bordelaise attend toujours son équipement culturel majeur, qui est néanmoins programmé dans le cadre de la politique de la ville (avec une mutualisation des coûts), et qui devrait être assez classique : le volet culturel du Grand Projet de Ville (GPV) des Hauts de Garonne (2000-2006) rappelle constamment un impératif de « banalisation » du territoire, qui, s'il a tout son sens pour le logement, les transports, etc., est inconcevable d'un point de vue esthétique (Lucas, 2001) – que signifie une politique culturelle dont le seul horizon serait le banal, alors que l'originalité est la première qualité d'une œuvre d'art ? L'échec du projet du DRAC s'explique donc d'abord par l'idéologie républicaine que partagent les maires de la rive droite et selon laquelle le problème central est celui de *l'accès à la (grande) culture* (Assier-Andrieu, 2000) : la démocratie culturelle (c'est à dire la reconnaissance des formes d'expression des groupes sociaux dominés) n'est même pas mentionnée dans le GPV. Mais surtout, cette motivation idéologique coïncide avec la volonté de séduire une population plus aisée, ce qui conduit à opter pour un lieu culturel capable de rivaliser avec les équipements prestigieux de la ville-centre plutôt qu'à tenter l'aventure du Centre des cultures du monde : « les municipalités de la rive droite de Bordeaux semblent reculer (...) devant l'identification de leurs quartiers fragiles avec ces cultures nouvelles [pour deux raisons] : le refus implicite de considérer [celles-ci] comme partie intégrante de l'identité communale (...) et l'image de conflits sociaux et d'insécurité qu'elles peuvent véhiculer auprès d'une partie de l'électorat local » (Raibaud, 2001). Ce choix politique équivaut à un déni de la diversité culturelle des habitants.

Il en va tout autrement à Marseille : l'Affranchi obtient finalement le soutien de la mairie centrale. Paradoxalement, l'Affranchi bénéficie en effet de l'intégration administrative de son territoire d'implantation, la vallée de l'Huveaune, à une ville stigmatisée dans son ensemble et qui a la ferme intention de changer d'image : cet objectif, qui vise notamment à attirer capitaux et investisseurs, est en effet pondéré par un impératif politique interne – préserver la place de l'immigration dans l'identité de la cité phocéenne, sous peine de se couper d'une grande partie des habitants. La municipalité privilégie ainsi une stratégie de retournement du stigmate (Goffman, 1975) plus adéquate à l'histoire de la ville, intimement liée à l'immigration depuis sa fondation : « sa diversité ethnique devient dès lors, par renversement, non plus un handicap mais un atout » (Taliano-des Garets, 1996). La politique de soutien à l'Affranchi s'inscrit dans ce cadre général : le rap, pratiqué massivement par les jeunes d'origine étrangère, est transformé en solution – le succès national retentissant du groupe IAM (qui remporte les Victoires de la musique en 1995) et ses retombées positives sur l'image de la ville constituent pour la mairie

centrale une justification possible de sa décision. Celle-ci est également facilitée par la localisation de l'Affranchi, qui limite le risque d'une stigmatisation supplémentaire de la vallée de l'Huveaune, dans la mesure où ce sont principalement les quartiers Nord qui font office de repoussoir à l'intérieur même de la métropole ; et, de fait, l'Affranchi devient en quelques années un équipement plus polyvalent (progressivement, il accueille aussi des groupes de rock, de reggae, etc.), à la fois bien inséré dans le quartier (il s'ouvre à la salsa à la demande du comité de quartier de Saint-Marcel, auparavant très critique) et dans la ville (il prend place dans le réseau marseillais de structures consacrées aux musiques amplifiées en général), repéré comme lieu hip-hop de référence dans la région et au niveau national, qui contribue à élever Marseille au rang de capitale du rap en France (à égalité avec Paris).

Le sort des projets d'équipements spécialisés dans le hip-hop et / ou les musiques du monde, dans ces territoires stigmatisés à des degrés divers, dépend donc avant tout de la stratégie d'image des municipalités ; et en l'occurrence, malgré un objectif identique (rendre la ville attractive), les choix effectués divergent radicalement : à Marseille, l'Affranchi est intégré à la politique de communication d'une ville qui mise sur son identité cosmopolite, tandis que dans la métropole bordelaise, le projet de Centre des cultures du monde est enterré parce qu'il ne correspond pas à la *logique de rattrapage* (par rapport à la ville-centre) qui prévaut chez les maires de la rive droite. Ceux-ci semblent en effet incapables de se déprendre d'une vision négative de leurs administrés : « dans les Hauts de Garonne le discours des élus locaux et de certains responsables municipaux et associatifs de la politique sociale et culturelle [décrit] le plus souvent en termes de manque, de déviance culturelle et de pathologie (...) les populations des grands ensembles » (Villechaise-Dupont, 2000). La séparation administrative entre Bordeaux et les communes de la rive droite recoupe pourtant une vieille opposition partisane – la droite règne sur la ville-centre, et la gauche dirige les municipalités de la rive droite ; mais cette situation politique, qui rappelle l'ancienne banlieue rouge autour de Paris, ne conduit pas les maires de gauche à défendre un contre-modèle. A ce titre, il faut préciser que si le rap manifeste certainement un « esprit de scission (...), il n'est cependant [pas] couplé à une alternative de société » (Bacqué et Sintomer, 2001) : l'absence de lien avec une perspective politique globale, qui constitue la grande faiblesse du mouvement hip-hop (Bazin, 2000), explique *in fine* que dans les décisions des municipalités relatives aux équipements destinés à cette culture, *les stratégies d'image priment sur l'idéologie*.

Bibliographie

- ARPAILLANGE (Ch.), DE MAILLARD (J.), GUÉRIN-LAVIGNOTTE (E.), KERROUCHE (E.) et MONTANÉ (M.-A.), « La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) à l'heure de la loi Chevènement : négociations contraintes dans une confédération de communes », in Baraize (F.) et Negrier (E.) (éd.), *L'invention politique de l'agglomération*, Ed. L'Harmattan, Paris, 2001, p. 67-97.
- ASSIER-ANDRIEU (L.), « Remarques sur la culture dans l'idéologie républicaine », in Métral (J.) (coord.), *Cultures en ville, ou de l'art et du citoyen*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2000, p. 227-239.
- A'urba / INSEE, *Atlas de la métropole bordelaise*, Ed. A'urba / Mollat, Bordeaux, 2001, 170 p.
- BACHRACH (P.) et BARATZ (M.), « Decisions and non-decisions : an analytical framework », *American Political Science Review*, 1963, 57, p. 623-647.
- BACQUÉ (M.-H.) et SINTOMER (Y.), « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue française de sociologie*, 2001, 42 (2), p. 217-249.
- BAZIN (H.), « Hip-hop : le besoin d'une nouvelle médiation politique », *Mouvements*, 2000, n°11, p. 39-45.
- BIANCHINI (F.) et PARKINSON (M.) (éd.), *Cultural policy and urban regeneration. The West European experience*, Manchester University Press, Manchester et New York, 1993, 220 p.
- DYE (Th. R.), *Understanding public policy*, Prentice-Hall, Englewood Cliffs, 1972, 400 p.
- FRIEDBERG (E.) et URFALINO (Ph.), *Le jeu du catalogue. Les contraintes de l'action culturelle dans les villes*, Ed. de la Documentation Française, Paris, 1984, 154 p.
- GOFFMAN (E.), *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Ed. de Minuit, Paris, 1975 (1963), 180 p.
- LE BART (Ch.), « Les politiques d'image : entre marketing territorial et identité locale », in BALME (R.), FAURE (A.), MABILEAU (A.) (dir.), *Les nouvelles politiques locales. Dynamiques de l'action publique*, Presses de Sciences Po, Paris, 1999, p. 415-427.
- LUCAS (J.-M.), *Notes interrogatives sur la conception du volet culturel du Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne*, 2001 (non publié).
- RAIBAUD (Y.), « L'Aquitaine et les musiques amplifiées. Une région en pointe pour un nouveau mode de développement culturel », *Sud-Ouest Européen*, 2000, n°8, p. 39-48.

- RAIBAUD (Y.), « Musiques amplifiées : de nouveaux équipements pour les jeunes », *Agora Débats / Jeunesses*, 2001, n°24, p. 41-55.
- ROULLEAU-BERGER (L.), « Cultures de friches à Marseille », *Annales de la recherche urbaine*, 1996, n°70, p. 16-25.
- SENNETT (R.), *La conscience de l'œil. Urbanisme et société*, Ed. de la Passion, Paris, 2000 (1990), 226 p.
- TALIANO-DES GARETS (F.), « Politiques culturelles municipales et image de la ville depuis 1945, à travers les cas de Bordeaux, Marseille, Montpellier et Toulouse », in Charrié (J.-P.) (dir.), *Villes en projet(s)*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, 1996, p. 149-158.
- TALIANO-DES GARETS (F.), « Un grand maire et la culture. Le 'chabanisme culturel' », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 1999, n°61, p. 44-55.
- TASSIN (E.), « La visibilité de l'action publique », in Joseph (I.) (textes réunis par), *Prendre place. Espace public et culture dramatique*, Ed. Recherches, Paris, 1995, p. 79-92.
- TEILLET (Ph.), « Eléments pour une histoire des politiques publiques en faveur des «musiques amplifiées» », in Poirrier (Ph.) (dir.), *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIX^e-XX^e siècles*, Ed. de la Documentation Française, Paris, 2002, p. 361-393.
- TOUCHÉ (M.), « Les lieux de répétition des musiques amplifiées. Déficit d'équipement et malentendus sociaux », *Annales de la recherche urbaine*, 1996, n°70, p. 58-67.
- URFALINO (Ph.), « La municipalisation de la culture », in Chazel (F.) (textes réunis par), *Pratiques culturelles et politiques de la culture*, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, 1987, p. 53-73.
- VILLECHAISE-DUPONT (A.), *Amère banlieue. Les gens des grands ensembles*, Ed. Grasset / Le Monde, Paris, 2000, 338 p.

Loïc Lafargue de Villeneuve est doctorant en sociologie au Groupe d'Analyse des Politiques Publiques (GAPP-CNRS, ENS de Cachan) ; sa thèse, sous la direction de Patrice Duran, est intitulée : «Fonctionnaliser la culture ? Culture hip-hop et action publique à Bordeaux et à Marseille».

loiclafargue@yahoo.fr